

La crise sanitaire accélère les mutations d'ordre économique et technologique : les entreprises doivent s'adapter. Pour disposer des compétences nécessaires à ces transformations, elles peuvent permettre à leurs salariés, dont les emplois sont fragilisés, de se reconvertir vers des métiers porteurs dans leur bassin d'emploi, en mettant en place le dispositif Transitions collectives.

## Pour vous, salarié, c'est la garantie d'une reconversion professionnelle sécurisée!





VOUS DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES DANS UN NOUVEAU MÉTIER





VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL ET VOTRE SALAIRE SONT MAINTENUS PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA FORMATION



Ouverture de TransCo au congé mobilité. Besoin d'info ? https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15513

AVEC TRANSITIONS COLLECTIVES
VOUS REPRENEZ VOTRE AVENIR
PROFESSIONNEL EN MAIN!

## Pour bénéficier du dispositif Transitions Collectives :

- Votre entreprise vous a présenté la liste des emplois fragilisés au cours d'une information collective. Vous savez que votre emploi est concerné.
- Vous prenez contact avec votre Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) pour qu'il vous écoute et éclaire vos choix tout au long de la mise en œuvre de votre projet de reconversion. Il vous informera des métiers qui recrutent autour de chez vous.
- Vous formalisez votre demande de reconversion professionnelle auprès de l'association Transitions Pro de votre région.
- Votre projet sera examiné par l'association Transitions Pro. Si l'avis est favorable, votre formation pourra débuter.
- Après la décision de Transitions Pro, le CEP vous accompagne tout au long de votre parcours de formation et jusqu'à l'aboutissement de votre projet.

## C'est quoi un « métier porteur » ?

Ce sont, soit des métiers émergents issus de nouveaux domaines d'activité en plein essor, soit des métiers en tension dans des secteurs d'activité qui, traditionnellement, peinent à recruter. Retrouvez la liste des métiers porteurs à l'adresse : https://www.transitionspro-grandest.fr/transitions-collective-salaries/

Rendez-vous sur: https://mon-cep.org pour trouver votre CEP







Retrouvez l'ensemble de ces informations ainsi que les liens pour :

- contacter votre CEP
- faire une demande de financement de reconversion professionnelle auprès de Transitions Pro

www.transitionspro-grandest.fr **03 26 782 782**